



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-333**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226626-AI-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- AVENANTS-AUTORISER  
MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Amandine JANER, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Solène TRIVIDIC  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Perrine MEGGIATO

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- AVENANTS-  
AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement social des quartiers de la Commune, il vous est proposé de soutenir les actions visant à favoriser l'aide et l'accompagnement des habitants proposées par les associations libellées dans le tableau ci-annexé.

Pour illustration, il s'agit du Centre Social « la Grande Bastide » porteur d'un projet global d'accompagnement des jeunes de 14 à 18 ans au travers d'actions citoyennes bénévoles. Le Centre social et Culturel « la Grande Bastide » coordonne, en collaboration avec la Ville d'Aix, l'ensemble du dispositif en impliquant les centres sociaux et associations de proximité, principalement implantés sur les territoires couverts par le Contrat de Ville.

Durant 5 jours, les jeunes effectuent une action dans les domaines de la solidarité envers des publics fragilisés, de la citoyenneté participative, de l'inter-générationnelle et de l'animation de la vie locale. En contrepartie de ces interventions d'intérêt général, le jeune bénéficie d'une aide au financement d'un projet personnel ou de loisirs (séjour, formation...).

Par ailleurs, l'association « Ka'Divers » mène des ateliers de graffiti dans une démarche éco-responsable afin de sensibiliser les publics à la pratique artistique (initiation à la technique du graffiti, peinture murale, au pochoir) avec une approche respectueuse de l'environnement. Des oeuvres collectives, éphémères, sont réalisées durant ces temps d'ateliers qui se pérennisent avec la création d'oeuvre murale dans l'espace urbain.

Il est également proposé de soutenir les actions intergénérationnelles mises en place par le Centre Social Marie-Louise Davin à l'occasion de leur cinquantième année d'existence.

L'association « Accès Multimédia » propose de poursuivre le travail de sensibilisation au projet de renouvellement urbain avec un support adapté aux jeunes.

Ces propositions ont été validées le 27 septembre 2022.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les avenants ci-annexés ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer ;
- **ATTRIBUER** les subventions telles que précisées dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense globale de **18 000 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n°**1258, 1460 et 4965** qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2022-333 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- AVENANTS-  
AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

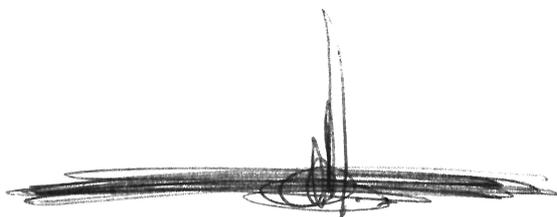
N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Claudie HUBERT Perrine MEGGIATO  
Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00